

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-318

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kevin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-318

**Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne
développement - Association Arc sud développement - Association Talence
innovation - Conventions de financement 2021 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Arc sud développement

Arc sud développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Ses actions de développement économique local s'articulent autour des missions suivantes : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Villenave d'Ornon et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

• Programme d'actions 2021

Pour 2021, Arc sud développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les 5 axes de travail suivants :

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial : accueil et conseils aux porteurs de projets, entretiens individuels (100 par an), conseil à la réalisation de plans d'affaires, recherches de financements, constitution de dossiers de demandes de subventions ou prêts d'honneur, recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises, analyse de besoins de formations des porteurs de projets et proposition d'un plan de formation personnalisé, aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local,
- soutien aux entreprises déjà implantées : veille économique sur l'ensemble du territoire et création d'une base de données locales (recensement des entreprises, secteur d'activité, effectif, typologie des locaux et surface occupée, chiffres d'affaires ...),
- accueil des entreprises à la recherche de solutions immobilières : l'agence promeut le territoire et intervient à 2 niveaux : les délocalisations ou expansions intra-territoire, et les implantations d'entreprises nouvelles dans la métropole bordelaise,
- promotion des zones d'activités et développement des synergies : promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon et des projets du territoire sud de la Métropole, et pilotage technique avec les services de Bordeaux Métropole, réunissant à la fois le Groupement d'intérêt public/Grand projet des villes (GIP/GPV), Talence innovation, les chambres consulaires, pour coordonner les

actions économiques et travailler sur la mise en place d'un hôtel d'entreprises artisanales.

- démarche qualité optimisée afin de répondre aux attentes des porteurs de projet et de fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des résultats des actions ainsi engagées.

Présentation de Hauts de Garonne développement

L'association Hauts de Garonne développement (HDGD) s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative de dossiers et dispositifs économiques, culturels et sociaux. Cette démarche est menée en collaboration avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs économiques locaux. L'association couvre une grande partie du territoire de la rive droite, 17 communes, soit 130 000 habitants et plus de 9 000 entreprises, 1400 créations d'entreprises par an dont 50 % sont des micro-entreprises. La pépinière d'éco construction/bâtiment de Floirac apporte une réponse aux problématiques des jeunes entreprises (locaux, accompagnement, services mutualisés, réseau et synergies). Depuis sa création, ce sont 60 entreprises qui ont été créées, soit 170 emplois directs, un taux de pérennité de 95 % à 3 ans et 81 % à 5 ans.

En janvier 2021, la ville de Carbon Blanc lui a confié la gestion et l'animation ainsi que le développement de la notoriété de la pépinière d'entreprise du Château Brignon grâce à des actions concrètes qu'elle mènera tout au long de l'année.

• Programme d'actions 2021

L'association souhaite poursuivre des actions en faveur de :

- un objectif de 260 projets accompagnés en entretiens individuels ou par le biais d'animations collectives, auxquels s'ajoutent un service d'immobilier d'entreprises avec recherche de locaux adaptés pour les entreprises du territoire,
- le développement d'entreprises de la filière bâtiment/éco construction à Floirac par des sessions de sensibilisation des chefs d'entreprises sur les nouvelles réglementations en lien avec Artiform 33, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Fédération française du bâtiment (FFB),
- la poursuite de l'accompagnement quotidien des entrepreneurs de la pépinière de Floirac par le biais d'actions individuelles et collectives,
- Le renforcement du partenariat avec les clubs d'entreprises, autour d'animations thématiques sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'accès à la formation professionnelle,
- la participation à des salons pour la création d'entreprises et des forums pour l'emploi,
- le développement des services aux entreprises et à leurs salariés dans les parcs d'activités de la rive droite à travers une offre de conciergerie et le soutien au développement de groupements d'employeurs.

Pour la gestion de la pépinière d'entreprises du Château Brignon :

- Assurer le suivi des « pépites » actuellement présentes dans la pépinière, jusqu'au terme des 3 ans ;
- Accompagner les chefs(fes) d'entreprise implantés(es) dans la pépinière en proposant des points individuels et des formations collectives ;
- Faire connaître la pépinière du Château Brignon ;
- Faire une évaluation sur son fonctionnement et proposer des pistes de transformation.

Pour assurer cette mission l'association a établi un budget joint en annexe de la délibération.

Présentation de Talence innovation sud développement

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Programme d'actions 2021

Le programme d'actions 2021 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par Bordeaux Métropole :

- une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,
- la sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- la promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,
- le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,
- l'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.

Plans de financement aux associations de développement économique

Bordeaux Métropole a soutenu :

-Arc sud développement pour un montant de 47 500 € en 2019 et 2020, et est sollicitée en 2021 pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 193 080 € soit 24, 6 % de participation métropolitaine,

-Hauts de Garonne développement en 2018 et en 2019 pour un montant de 45 000 € pour son programme d'actions, 11 000 € pour l'animation de la pépinière de Floirac. En 2021 Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 91 000 € détaillé comme suit :

- une subvention de 45 000 € équivalent à 15 % du budget global de fonctionnement de 373 050 €
- une subvention de 11 000 € sur l'action spécifique relative à la pépinière de Floirac correspondant à 17,4 % du budget prévisionnel de 107 000 €,
- une subvention de 35 000 € sur la pépinière Château Brignon, soit 40,6 % du budget prévisionnel de 86 000 €

-Talence innovation sud développement pour un montant de 42 700 € en 2018 et en 2019, et est sollicitée en 2021 pour un soutien financier de 48 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 176 100 €. Il est proposé un financement 2021 en faveur de Talence innovation sud développement d'un montant inchangé de 42 700 €, soit 29,7 % de participation métropolitaine, pour un budget prévisionnel de 143 500 €.

Le détail des budgets prévisionnels est joint en annexe.

En outre, les différents indicateurs et chiffres bilantiels de l'année 2020 sont en cours de consolidation par les associations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2012/326 du 25 mai 2012 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les demandes formulées par les organismes

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement et Talence innovation sud développement, au titre de l'année 2021, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Arc sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 91 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne développement pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 42 700 € en faveur de l'association Talence innovation sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT